



## Assemblée générale

Distr. générale  
12 septembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-cinquième session

Point 118 de l'ordre du jour

### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

#### **Lettre datée du 8 septembre 2011, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le compte rendu d'un séminaire consacré au renforcement de l'Assemblée générale, qui a réuni un groupe de représentants permanents, les 16 et 17 juin 2011 à Tarrytown (État de New York) (voir annexe). La réunion était organisée par la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration étroite avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Le Président de l'Assemblée générale, Joseph Deiss, le Président de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, Srgjan Kerim, et le Président élu de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, ont assisté au séminaire.

Les participants ont examiné le rôle et le statut de l'Assemblée générale et les efforts consentis pour revitaliser ses travaux et ses méthodes de travail, en vue de définir ce qui renforcerait l'Assemblée.

Plus précisément, les participants ont examiné les mesures concrètes à prendre, qu'ils ont estimées utiles au débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

En outre, le séminaire a été l'occasion pour les nouveaux membres du Bureau de se familiariser avec les méthodes de travail de l'Assemblée générale.

Le rapport ci-joint a été établi selon les règles de Chatham House.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point 118 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Finlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Jarmo **Viinanen**



**Annexe à la lettre datée du 8 septembre 2011  
adressée au Président de l'Assemblée générale  
par le Représentant permanent de la Finlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Séminaire de haut niveau de Tarrytown (État de New York)  
pour une Assemblée générale renforcée,  
16 et 17 juin 2011**

**Compte rendu et programme d'action**

**Introduction**

La Mission permanente de la Finlande a organisé, les 16 et 17 juin 2011 à Tarrytown (État de New York), un séminaire sur le thème « Pour une Assemblée générale renforcée » qui avait pour objet de contribuer à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Y participaient les nouveaux membres du Bureau de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, les Présidents de la soixante-cinquième et de la soixante-deuxième sessions, le Président élu de la soixante-sixième session, un des coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale de la soixante-cinquième session, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et d'autres hauts fonctionnaires du Secrétariat. L'allocution d'entrée en matière a été prononcée au dîner du 16 juin, suivie d'une séance de questions-réponses, et, le matin du 17 juin, une série d'exposés a été suivie d'un échange de vues sur les méthodes de travail de l'Assemblée générale.

**Jeudi 16 juin**

**Entrée en matière**

Le Président de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, Srgjan Kerim, a prononcé le premier discours, au dîner offert le soir du 16 juin.

Dans une allocution intellectuellement engageante, M. Kerim proposait une réforme de l'Organisation des Nations Unies commandée par deux impératifs : d'abord, la nécessité que tous les membres s'entendent sur l'idée de la réforme et sur la portée du changement; ensuite, la nécessité d'organiser une conférence chargée d'examiner la Charte des Nations Unies comme le prévoit l'Article 109 de celle-ci. Notant que l'ONU s'est révélée, au cours de ses 66 ans d'existence, un instrument indispensable à l'humanité, M. Kerim a souligné la nécessité d'analyser en profondeur le rôle des principaux organes de l'Organisation, l'équilibre qu'ils entretiennent entre eux et leur composition. L'Assemblée générale étant le seul organe à caractère universel et le Conseil de sécurité l'organe le plus puissant, il importait de renforcer l'interaction et la coopération entre eux, et ce, notamment, dans le cadre de pourparlers réguliers entre le Président du Conseil de sécurité et celui de l'Assemblée générale sur les questions convenues par consultation préalable.

Au sujet de l'Assemblée générale, M. Kerim a abordé 10 points. Premièrement, il a vivement contesté l'emploi du terme « revitalisation » qui, selon lui, avait une connotation de cynisme et a proposé de le remplacer par « réforme »,

qui décrivait avec plus de précision et d'exactitude le but des mesures à prendre. Deuxièmement, l'Assemblée générale devait améliorer, comme le disait la Charte, l'exercice et la communication de ses fonctions et attributions. Troisièmement, la répartition traditionnelle des travaux – partie principale de la session et reprise – ne correspondait plus à la réalité : l'Assemblée devrait plutôt se réunir tout au long de l'année. Quatrièmement, l'ordre du jour devrait être divisé en deux parties, l'une portant sur des questions d'importance planétaire, l'autre consacrée aux travaux des organes subsidiaires. Cinquièmement, il faudrait envisager d'intégrer directement dans les travaux de la plénière ceux des grandes commissions, à l'exception des Cinquième et Sixième Commissions, qui devraient conserver leur position d'organes distincts. Sixièmement, une résolution de procédure devrait expliquer tous les ans les directives données au Secrétaire général relativement à l'établissement de rapports et prescrire la tenue de séances d'information trimestrielles de l'Assemblée générale. Septièmement, il faudrait revoir et améliorer le rôle du Bureau pour le rendre plus opérationnel et lui permettre de mieux s'investir dans la coordination des activités de l'Assemblée générale. Huitièmement, il faudrait officiellement intégrer dans les travaux de l'Assemblée l'apport d'autres acteurs – organisations non gouvernementales, représentants des milieux d'affaires, scientifiques... Neuvièmement, il faudrait renforcer le rôle de l'Assemblée dans l'élection de son président et dans la nomination du Secrétaire général. Dixièmement, il faudrait renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale, notamment dans les domaines du protocole, des médias et des ressources humaines et financières, lesquels devraient être entièrement couverts par le budget ordinaire de l'ONU.

## **Vendredi 17 juin**

### **Allocution liminaire du Président de l'Assemblée générale**

La séance du matin du vendredi 17 juin a commencé par une allocution du Président de l'Assemblée générale, Joseph Deiss, qui faisait part de ses réflexions sur les travaux de l'Assemblée. Il a pris acte du rôle et de l'autorité dont était investie l'Assemblée générale dans les domaines d'intérêt planétaire, réaffirmés par les États Membres dans la résolution 65/94 sur les Nations Unies et la gouvernance mondiale. Il fallait donc relever le niveau du débat sur le renforcement de l'Assemblée. Rappelant la vocation première de l'Assemblée comme garante de la Charte, M. Deiss a fait remarquer l'autorité morale dont l'Assemblée était investie aux yeux du monde. Si l'Assemblée ne pouvait manifestement pas tout faire, elle se devait de tirer parti de sa légitimité singulière pour trouver un équilibre avec les autres institutions. Il fallait renforcer le pouvoir de ralliement de l'Assemblée en concentrant ses débats sur les sujets les plus importants. Certes, on ne saurait exiger de l'Assemblée qu'elle écrive tous les jours l'histoire; elle n'en a pas moins démontré sa capacité de le faire par le passé, par exemple en adoptant la Déclaration universelle des droits de l'homme. M. Deiss a invité l'Assemblée à doubler les passerelles qui la liaient aux institutions spécialisées, organisations et organes principaux de l'extérieur, ainsi qu'à la société civile et à diverses autres parties. Il a constaté avec fierté que l'Assemblée était le seul parlement où un non-membre pouvait prendre la parole, pratique à encourager, selon lui. Évoquant la relation de l'Assemblée avec les autres principaux organes, notamment le Conseil de sécurité, il a souligné qu'il s'était régulièrement entretenu durant son mandat avec chaque président du Conseil. Il a également déclaré que l'Assemblée devait demander des comptes aux membres non permanents qu'elle élit elle-même. L'Assemblée

permettait également aux membres qui n'étaient pas représentés au Conseil d'y faire entendre leur voix à propos des questions dont il était saisi. Toujours au sujet du rôle et de l'autorité de l'Assemblée, M. Deiss a estimé qu'un de ses atouts majeurs était les relations qu'elle entretenait avec des institutions de l'extérieur, comme le Groupe des Vingt, ou d'autres intervenants, comme les organisations non gouvernementales et les associations civiles.

S'exprimant au sujet des moyens de son bureau, M. Deiss a souligné combien il importait de disposer de fonds suffisants permettant au titulaire du poste de tirer pleinement parti de l'aspect « représentation » du Bureau. À cet égard, certaines questions de protocole restaient depuis des années sans réponse. À propos des débats de l'Assemblée, M. Deiss a dit espérer qu'ils deviendraient plus interactifs, compte tenu du caractère intergouvernemental de l'institution, en permettant notamment aux représentants permanents de s'impliquer plus personnellement. Le débat thématique était un des outils les plus importants dont disposait la présidence. M. Deiss a également souligné la nécessité de mieux faire appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale. En conclusion, il a souligné qu'il fallait que le Bureau se compose d'une équipe représentative de l'ensemble des Membres. Il a constaté que l'on pouvait mieux gérer la transition d'un président à un autre.

### **Présentation du guide de l'Assemblée générale**

L'allocution liminaire du Président a été suivie d'un exposé du Représentant permanent de la Suisse, Paul Seger, qui a présenté le manuel de l'Assemblée générale; cet ouvrage est un guide pratique des travaux de l'Assemblée, à paraître prochainement en Suisse. L'ouvrage avait été établi en application de la résolution 60/286, et plus précisément du paragraphe 9, où l'Assemblée priait son président de présenter à son successeur, en fin de mandat, un bref rapport informel sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience. Des informations pratiques avaient donc été recueillies, qui allaient figurer dans l'ouvrage, lequel serait distribué à tous les États Membres. M. Seger a également souligné que les informations contenues dans le manuel provenaient non seulement de sources imprimées mais également de la pratique non écrite et de la tradition orale – autant de sources de mémoire institutionnelle qui auraient pu se perdre si elles n'avaient pas été ainsi fixées. M. Seger a dit espérer que le manuel serait utile non seulement aux futurs présidents et à leur équipe, mais également aux nouveaux délégués et aux membres du Bureau, au personnel du Secrétariat et à la société civile.

### **Allocution du Président élu pour la soixante-sixième session**

Le Représentant permanent du Qatar, Nasser Abdulaziz Al-Nasser, Président élu pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, a présenté un aperçu de la manière dont il envisageait de renforcer l'action de l'Assemblée générale durant la session à venir. Dans son exposé, il a fait observer que l'efficacité avec laquelle l'Assemblée menait ses travaux était directement fonction de sa capacité de dégager un consensus sur les grandes questions d'actualité, soulignant qu'il fallait privilégier sa revitalisation. Parmi les questions de fond qu'il considérait comme absolument prioritaires, il a également cité la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la protection de l'environnement, ce dernier thème revêtant une importance particulière compte tenu du fait que la prochaine Conférence Rio +20 va bientôt avoir lieu. M. Al-Nasser a constaté que, à cet égard comme à d'autres, l'impulsion donnée par le Président de l'Assemblée avait été et resterait décisive. Il importait donc que la Cinquième Commission appuie le

renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale et que la coordination avec les principaux organes, et en particulier avec le Conseil de sécurité, soit renforcée. M. Al-Nasser a également évoqué la nécessité de raccourcir les discours prononcés à l'Assemblée et de rationaliser l'ordre du jour de celle-ci. Il fallait aussi sérieusement envisager la possibilité de dématérialiser sa documentation, en s'inspirant éventuellement de la pratique du Comité chargé des organisations non gouvernementales. Par ailleurs, le site Web de l'Assemblée mériterait d'être encore amélioré. M. Al-Nasser a conclu qu'il fallait que le Président et les membres de l'Assemblée coopèrent activement pour que la session suivante soit bien préparée.

### **Observations du Coprésident du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale**

En sa qualité de Coprésident du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de la Lituanie, Dalius Čekuolis, a présenté un bref exposé de certaines des questions et activités qui intéressaient le Groupe de travail et se rapportaient directement à celles qui avaient déjà été soulevées, tant pour faire le lien entre les travaux du Groupe de travail et les questions à l'ordre du jour que pour en donner un aperçu à ceux qui pourraient participer directement aux travaux de l'Assemblée ou de ses organes subsidiaires durant la session à venir.

M. Al-Nasser a déclaré qu'il avait initialement eu des réserves quant à l'emploi du terme « revitalisation » dans la mesure où il estimait que l'Assemblée générale était déjà un organe vital de l'Organisation. À ses yeux, la mission du Groupe de travail consistait surtout en un effort soutenu visant à rendre le fonctionnement de l'Assemblée aussi efficace et rationnel que possible. La tâche n'était pas forcément aisée puisque le Groupe de travail existait depuis de nombreuses années et que certains le considéraient comme un mécanisme de garantie ou une soupape de décompression.

Si d'aucuns pouvaient penser que peu de progrès avaient été réalisés vers l'adoption de mesures concrètes et leur « mise en œuvre par les États Membres », M. Al-Nasser a fait valoir qu'on avançait néanmoins tant sur le plan des méthodes de travail que sur celui de la coordination avec d'autres organes et a laissé entendre que des efforts accrus dans ces domaines pourraient permettre de renforcer la présence et la participation des représentants permanents. Il a mentionné deux initiatives en particulier, à savoir les exposés faits au Groupe de travail par le Président de la Deuxième Commission, le Représentant permanent de la Mongolie, sur les améliorations apportées aux méthodes de travail, et par le Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure du Conseil de sécurité, le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine, sur les pratiques et innovations du Groupe de travail informel.

### **Échange de vues**

Ces observations ont suscité un certain nombre de remarques et de questions. Un intervenant a souligné l'importance de la « sensibilisation » et s'est demandé ce que le Bureau pourrait faire pour mieux appuyer le Président et son équipe. Un autre s'est déclaré préoccupé de ce que tant d'efforts et d'attention aient été consacrés aux méthodes de travail dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation

alors qu'il faudrait plutôt s'attacher à renforcer la position de l'Assemblée par rapport aux autres organes.

S'agissant de la sensibilisation, le Président de l'Assemblée générale a répondu que la question de savoir comment faire mieux connaître les travaux de l'Assemblée et renforcer leur efficacité se posait tous les jours. Il a également fait observer que, d'une manière générale, l'Assemblée n'était pas considérée comme un parlement et qu'il était important de respecter la souveraineté des États Membres. Dans le même temps, plus ceux-ci réfléchissaient à la gouvernance mondiale, mieux ils se rendraient compte que bien des problèmes auxquels faisait face la communauté internationale ne pouvaient pas se résoudre au niveau national.

Établissant une comparaison avec la pratique constatée au niveau des pays, M. Deiss a saisi l'occasion de mettre en avant la question du consensus tel qu'il est perçu et pratiqué par l'Organisation, faisant observer que chez lui, en Suisse, le consensus était considéré comme l'accord d'une forte majorité et qu'on ne pouvait pas bloquer une décision aussi facilement qu'ici.

Évoquant la « nature très politique » et les « réunions à intervalle irrégulier » du Bureau, M. Deiss ne s'est pas montré très enthousiaste quant à un éventuel renforcement du rôle joué par celui-ci. Il a par contre souligné l'importance de l'aide et de l'appui fournis par le Secrétariat, avant d'insister sur le fait qu'il estimait que c'était la Charte qui singularisait réellement l'Organisation, la qualifiant d'« immense atout pour l'humanité » face aux défis qu'elle devait relever.

### **Exposés du Secrétariat**

Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, Shaaban M. Shaaban, a ensuite informé les participants de divers aspects organisationnels du travail de l'Assemblée générale. Plus particulièrement, il a souligné que le nombre des réunions prévues au calendrier de l'Assemblée, tant officielles qu'officieuses, n'avait cessé d'augmenter ces dernières années. Cela était en partie dû à l'augmentation du nombre des débats thématiques et des réunions de haut niveau ainsi qu'à la longueur de l'ordre du jour de l'Assemblée. Le mandat des débats thématiques avait été établi par la résolution 59/313, par laquelle l'Assemblée avait décidé de convoquer et organiser de grands débats thématiques afin de faire naître, sur les principales questions de fond actuelles intéressant les États Membres, une large convergence de vues au niveau international. Les présidents de l'Assemblée générale avaient estimé qu'ils avaient à leur disposition un outil important pour donner du sens à leur présidence et polariser les délibérations de l'Assemblée. Naturellement, chaque débat thématique étant susceptible de se tenir à un niveau élevé, il fallait chaque fois des préparatifs particuliers. Parmi les problèmes organisationnels récurrents figurait celui de savoir ce qu'il fallait faire au sujet des nombreux participants ayant souhaité prendre la parole mais à qui elle n'avait pu être donnée en raison des limites de temps. Il était également à signaler que, en vue de faciliter le dialogue, les États Membres avaient régulièrement été invités à faire distribuer leurs déclarations écrites dans la salle de façon à rendre leurs interventions orales aussi interactives que possible.

Ensuite, les réunions de haut niveau avaient véritablement proliféré au cours des dernières années, en particulier en septembre et au moment du débat général. Cela semblait en partie dû au fait que différentes négociations se déroulaient en parallèle dans les grandes commissions et en plénière. On avait également pu penser que cela découlait en partie du désir compréhensible des divers organes du système

des Nations Unies d'être à l'origine d'initiatives susceptibles d'aboutir à l'organisation d'une réunion de haut niveau. Outre ses répercussions budgétaires, une conséquence de la multiplicité des réunions de ce genre était d'alourdir la charge pesant sur les États Membres, qui avaient à évaluer ce que représentait une présence de haut niveau à New York. À cet égard, M. Shaaban a noté que les États Membres avaient depuis longtemps souligné la priorité qu'ils reconnaissaient au débat général et à la nécessité de préserver son intangibilité, comme en disposait la résolution 57/301 de l'Assemblée.

En conclusion, le Secrétaire général adjoint a évoqué l'ordre du jour de l'Assemblée générale, auquel figurent actuellement 162 points. Il a rappelé que les États Membres avaient décidé de l'organiser par thèmes, puisque les travaux de l'Assemblée étaient structurés, de mieux présenter les questions et les problèmes dont elle s'occupait et de rendre ses travaux plus accessibles, ainsi que cela est indiqué dans sa résolution 58/316. On avait aussi entendu de nombreux appels à rationaliser l'ordre du jour en éliminant ou en regroupant certains points, ou en ne les traitant que tous les deux ou trois ans. Cependant, en dépit de ces appels répétés, l'Assemblée générale n'avait pris ces dernières années que très peu de mesures concrètes.

Après l'exposé du Secrétaire général adjoint, le Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, Ion Botnaru, a informé le groupe de l'état d'avancement de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et a souligné un certain nombre de questions présentant un intérêt pratique immédiat.

M. Botnaru a commencé par donner un aperçu des services et de l'appui fournis par la Division, soulignant son rôle de dépositaire de la mémoire institutionnelle des méthodes de travail et des pratiques de l'Assemblée, y compris celles du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Il a ensuite évoqué plusieurs idées susceptibles d'avoir des effets positifs sur les travaux de l'Assemblée générale et que les États Membres pourraient examiner plus avant, notamment celles du tirage au sort des orateurs du débat général. Il a également évoqué la possibilité d'améliorer la convivialité du site Web de l'Assemblée en fonction des besoins des États Membres pour seconder ceux-ci dans leur travail quotidien. Une autre amélioration souvent évoquée concernait le mode de scrutin à l'Assemblée, domaine dans lequel aucun progrès tangible n'avait été réalisé jusque-là. M. Botnaru a souligné que toute mesure que le Secrétariat serait amené à prendre à cet égard exigeait une décision claire de l'Assemblée. Enfin, le Bureau pouvait se réunir plus fréquemment pour échanger des vues sur des questions d'actualité ayant trait aux questions de procédure dont l'Assemblée était saisie. Par exemple, la Division avait souvent connu des situations dans lesquelles les coauteurs de résolution qui, selon le Règlement intérieur, ne pouvaient pas expliquer leur vote lorsqu'il était statué sur leur proposition réclamaient la parole, de sorte que des délégations prenaient la parole pour une motion d'ordre afin de faire passer leur déclaration. Ce n'était là qu'un exemple de question concernant le Règlement intérieur que les États Membres pourraient examiner un jour. Une autre pratique actuelle consistait à examiner l'une après l'autre en plénière les recommandations des grandes commissions. On gagnerait du temps si l'Assemblée approuvait dans une seule décision tous les projets de résolution en commission, sans être mises aux voix, sauf celles pour lesquelles un vote en plénière aurait été explicitement demandé. En conclusion, M. Botnaru a rappelé que, si le Bureau décidait de renforcer son rôle de dépositaire de la mémoire institutionnelle, le Secrétariat serait toujours disposé à l'y aider.

## Débat

Au cours du débat qui a suivi de nombreuses questions stimulantes ont été soulevées et les intervenants se sont livrés à un échange de vues couvrant tout l'éventail des questions abordées au séminaire.

Il se sont demandé quels seraient les moyens de pousser les États Membres, individuellement et collectivement, à s'engager davantage dans la revitalisation des travaux de l'Assemblée. Notant l'importance de la sensibilisation politique, les participants ont par ailleurs souhaité savoir précisément ce que les membres du Bureau, en particulier, pourraient faire pour seconder les travaux de l'Assemblée. Selon un intervenant, il devait, en théorie, siéger pendant toute la durée de la session, mais l'on constatait que tel n'était pas le cas et qu'il fallait veiller à ce qu'il se réunisse plus régulièrement à l'avenir. Il a également constaté que c'était surtout aux États Membres qu'il appartenait de rendre les travaux de l'Assemblée plus vivants et plus dynamiques, notamment en commençant les séances à l'heure et en respectant les délais.

Les intervenants ont également attiré l'attention sur la nécessité d'accroître la visibilité publique des travaux de l'Assemblée générale et, en particulier, sur l'importance du dialogue avec le monde étudiant; il faudrait mieux médiatiser les travaux du Président et ceux de l'Assemblée.

À propos de l'idée d'organiser deux grands débats thématiques à chaque session, la question a été posée de savoir si la charge financière que cela représenterait pourrait nuire à la participation des petites délégations.

La modernisation technologique a été évoquée à propos des méthodes de travail de l'Assemblée générale et les participants ont demandé jusqu'à quel point on pouvait espérer des améliorations de la bonne fin du plan-cadre d'équipement. Il a été en particulier question des installations de conférence des autres lieux d'affectation et l'on s'est demandé s'il serait possible d'adopter les solutions les meilleures à l'Assemblée générale, à New York, par exemple en installant des écrans sur les bureaux des délégations. Il a également été noté que la modernisation et l'optimisation de la technique de vote dans la salle de l'Assemblée générale n'avaient fait jusqu'à présent aucun progrès.

Il y a eu un échange de témoignages sur le fonctionnement des grandes commissions, à propos notamment du recours aux sites Web, pour soumettre un projet de résolution ou se porter coauteur. L'idée d'un site de bavardage en ligne pour l'Assemblée générale a été lancée, et l'importance de la participation des ONG aux délibérations de l'Assemblée soulignée.

Plusieurs orateurs ont insisté sur la rationalisation de l'ordre du jour, qui, ont-ils fait valoir, s'était alourdi au fil du temps et était dorénavant surchargé. Il fallait également revoir les exigences du Secrétariat en matière de présentation de rapports, avec pour objectif d'optimiser la contribution que ceux-ci apportaient aux délibérations intergouvernementales.

## Observations finales et récapitulatives

En conclusion, le Représentant permanent adjoint de la Finlande a remercié tous les participants de leurs contributions à un échange de vues extrêmement stimulant et utile. Il a dégagé cinq points qui s'étaient cristallisés au cours du débat. Premièrement, l'ordre du jour de l'Assemblée pourrait être encore rationalisé afin de

mieux polariser les débats des États Membres. Deuxièmement, plusieurs participants avaient souscrit à l'idée d'organiser deux débats de haut niveau à chaque session de l'Assemblée, un en automne et un en été. Troisièmement, l'opinion générale était que le rôle du Bureau n'était pas exploité à plein et que les 21 vice-présidences pourraient être mieux utilisées pour communiquer avec l'ensemble des États Membres. Quatrièmement, un meilleur usage des technologies modernes, par exemple les fonctionnalités de la Toile ou la présence d'un écran sur le bureau de chaque délégation, offrait un vaste potentiel. Il serait également possible de mieux tirer parti de ces technologies dans les activités de sensibilisation du public menées par l'Assemblée. Cinquièmement, le manuel de l'Assemblée générale présenté au cours du séminaire était un progrès manifeste pour le renforcement de la mémoire institutionnelle. Avant de conclure le séminaire, le Représentant permanent adjoint de la Finlande a indiqué qu'un autre séminaire aurait lieu l'année suivante afin que s'institutionnalise la pratique consistant à réunir les membres entrants du Bureau.

## Pièce jointe

### Participants

S. E. M. Joseph Deiss  
Président de l'Assemblée générale

S. E. M. Ahmad Allam-mi  
Représentant permanent du Tchad

S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser  
Président élu de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale

M. Ion Botnaru  
Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale  
et du Conseil économique et social

S. E. M. Dalius Čekuolis  
Représentant permanent de la Lituanie

S. E. M. Srgjan Kerim  
Président de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale

S. E. M. Miloš Koterec  
Représentant permanent de la Slovaquie

S. E. M. Thomas Mayr-Harting  
Représentant permanent de l'Autriche

S. E. M<sup>me</sup> Simona Mirela Miculescu  
Représentante permanente de la Roumanie

S. E. M. Park In-kook  
Représentant permanent de la République de Corée

S. E. M. Gary Francis Quinlan  
Représentant permanent de l'Australie

S. E. M. Armin Ritz  
Chef du Bureau du Président de l'Assemblée générale

S. E. M. Paul Seger  
Représentant permanent de la Suisse

S. E. M. Shaaban Muhammad Shaaban  
Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale  
et de la gestion des conférences

S. E. M. Thomas Adoumasse  
Représentant permanent adjoint du Bénin

S. E. M. Eshagh Al Habib  
Représentant permanent adjoint de la République islamique d'Iran

S. E. M<sup>me</sup> Heidi Schroderus-Fox  
Responsable des questions d'orientation générale au Bureau du Président  
de l'Assemblée générale

M<sup>me</sup> Rita Kazragiene  
Représentante permanente adjointe de la Lituanie

M. Janne Taalas  
Représentant permanent adjoint de la Finlande

M. Saijin Zhang  
Chef du Service des affaires de l'Assemblée générale

M<sup>me</sup> Rofina Tsingo Chikava  
Représentante permanente adjointe du Zimbabwe

M. Attila Zimonyi  
Représentant permanent adjoint de la Hongrie

M. Tariq Ali Faraj Al-Ansari H.  
Conseiller à la Mission permanente du Qatar

M. Kenji Nakano  
Spécialiste des questions politiques (hors classe) au Service des affaires  
de l'Assemblée générale

M. Ahmad Azizi  
Conseiller à la Mission permanente du Qatar

M. Henry Breed  
Spécialiste des affaires politiques au Bureau du Directeur de la Division des affaires  
de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

M<sup>me</sup> Nicole Ruder  
Conseillère principale au Bureau du Président de l'Assemblée générale

M. Sami Wacklin  
Conseiller spécial à la Mission permanente de la Finlande

M. Georg Zeiner  
Spécialiste des affaires politiques au Bureau du Directeur de la Division des affaires  
de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

---